

en matière de défense navale, de beaucoup plus d'énergie qu'ils n'en ont montré en ces quelques années dernières.

Que l'on me permette de faire connaître ici, en me fondant sur les données fournies par le "Brassey's Naval Annual" de 1909, le coût de la marine de guerre des grandes puissances pendant les dix années dernières :

	Total des dépenses navales. annuelle de la 10 ans: 1900-1909.	Moyenne dépense.
Grande-Bretagne...	\$1,640,293,035	\$164,029,303
Allemagne...	604,246,755	60,424,675
Etats-Unis...	991,022,104	99,102,210
France...	636,659,160	63,665,916
Italie...	265,856,995	26,585,699
Russie (9 ans)...	481,673,575	53,519,842
Japon (4 ans)...	138,927,085	34,981,771

Ces données ne renferment-elles pas une leçon dont le Canada ferait bien de tirer parti?

Par ce projet de loi, le gouvernement actuel pourrait, sans y avoir été autorisé par le peuple, faire des dépenses énormes quand on sait que le rapport de la commission du service civil et celui de M. le juge Cassels établissent de façon indubitable que ce même gouvernement a poussé jusqu'à la folie le régime du gaspillage et des faveurs. Il s'agit en ce moment d'une question qu'il importe de régler en se plaçant au point de vue le plus large, après mûr examen. Si les apparences ont quelque signification, il y a lieu de craindre que des questions de clocher viennent dès le début se greffer sur le sujet principal. Les chantiers de construction devant être établis en certaines parties du pays, il est certain qu'ailleurs on demandera certaines compensations qui seront accordées.

On n'a pas oublié que le ministre des Travaux publics (M. Pugsley) a, l'été dernier, passé quelques semaines dans l'Ouest et qu'au cours de sa tournée triomphale, il a fait à droite et à gauche des promesses de travaux publics représentant une dépense de \$25,000,000 à \$30,000,000. L'an dernier, le secrétaire d'Etat (M. Murphy) a fait, lui aussi, un voyage semblable à son retour, il manifestait plus d'enthousiasme pour les wagons à marchandises que pour les bâtiments de guerre. On eut dit qu'il cherchait à capter les suffrages des nouveaux colons américains qu'on ne doit pas s'attendre à trouver bien enthousiasmés à l'idée de contribuer à l'établissement d'une marine de guerre dont les canons seront braqués sur ceux de leur ancienne mère patrie.

De son côté le ministre des Finances (M. Fielding) s'est aussi efforcé de refroidir l'enthousiasme en faisant connaître la source où il puiserait les fonds nécessaires.

Après avoir dit que la population du Canada atteindrait, le 31 mars, le chiffre de 7,450,990 habitants, il a fait voir à la Chambre combien il lui serait facile, l'an

M. JAMESON.

prochain, de faire verser par les contribuables, sans qu'ils s'en aperçussent, les \$100,000,000 qu'il lui faut pour remplir la corne d'abondance du gouvernement. De cette façon, la taxe par tête de la population serait portée à \$13.42 en 1910; elle n'était que de \$7.05 en 1895. En faisant son exposé budgétaire, le ministre a aussi déclaré que le défrai du service naval serait, pour le prochain exercice, porté au compte du revenu consolidé et non à celui du capital. Ayant dit, il s'arrêta pour accueillir les applaudissements qu'il attendait évidemment de ses partisans; mais il ne s'en fit pas entendre. Cette déclaration n'eut pas même l'heur de soulever leur enthousiasme. Les partisans du ministre répondirent par de profonds soupirs glacés, tout comme les jeunes étudiants de Dotheboys Haal accueillirent le fameux discours de M. Squeers.

Le Gouvernement actuel a poussé le gaspillage et l'incurie au delà de toute limite; le régime de faveurs qu'il pratique coûte chaque année au pays des millions de dollars. Ce n'est pas en lui ouvrant de nouveaux crédits, je crois, qu'on le rendra plus circonspect, plus apte aux affaires et moins désireux de favoriser ses amis aux dépens du public. S'il avait admis qu'il s'agit d'un cas urgent, et s'il demandait au Parlement de l'autoriser à y faire face, j'appuierais volontiers toute mesure tendant à cette fin; mais il a effectivement déclaré qu'il n'existe aucun besoin pressant. Par le présent projet de loi, il cherche à lier la population du pays sans lui en demander la permission, sans l'inviter à faire connaître son sentiment; il projette de dépenser l'argent de ceux qui devront armer les bâtiments et solder tous les frais, mais ces gens, il ne daigne pas les consulter. Les ministres méconnaissent au peuple le droit de se prononcer sur le peu de cas qu'ils font des conseils des experts en matière navale; ils ne veulent pas lui donner l'occasion de manifester sa manière de voir au sujet du vieux principe d'un seul empire, d'une flotte unique. C'est là un droit qui n'appartient ni à la Chambre ni au Gouvernement, et je considère qu'avant d'adopter, à l'égard du service naval un régime comme celui dont le Gouvernement projette l'établissement, le peuple devrait être invité à se prononcer sur la question au moyen d'un plébiscite.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier): Tout ce qui se rattache à la discussion de cette importante question paraît étonnant. Quant à moi, je ne m'attendais guère à la tournure que le débat a prise cet après-midi; et j'avais raison de ne pas m'y attendre. Ayant profité d'une autre occasion pour exprimer mon avis, il me semble que, étant donné la courtoisie qui doit exister entre les membres d'un parti, je pouvais espérer qu'on me laisserait entendre que le